



Utilisation du défibrillateur



Public

Tous salarié d'entreprise.



Pré requis

Aucun.

100% de nos apprenants recommandent cette formation



Objectifs

Cette formation a pour finalité de permettre à toute personne d'alerter les secours et de prendre en charge une personne en arrêt cardio-respiratoire avant l'arrivée des secours extérieurs.



Modalités d'animation

Démontrer par le formateur.
Etude de cas.
Mises en situation.



Support

Remise de livret stagiaire à la fin de la formation.



Validation

- Attestation de fin de formation

Références réglementaires :

- Décret n°2007-705 du Code de la santé publique
- Arrêté du 06 novembre 2009
- Article R4141-3-1 du Code du Travail



Contenu

- La protection et la prévention :
Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger, les dégagements d'urgence.
- Examiner la victime :
Déceler une urgence vitale.
- Faire alerter ou alerter :
Les interlocuteurs en matière de prévention, l'intérêt d'informer face à une situation dangereuse, les moyens d'alerte, les numéros d'urgence, le message d'alerte.
- Secourir :
La victime ne répond pas mais elle respire, la victime ne répond pas et ne respire pas.
- Le défibrillateur :
La localisation, la composition de l'équipement, le mode d'utilisation et le fonctionnement, les cas particuliers.

Accessibilité



Durée

3h de formation



Effectif

max 10 stagiaires



Tarif

nous consulter



Formateur

Formateur expérimenté
certifié par l'INRS



Agenda intra

voir : www.a2s-conseil.fr



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référent.

Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr